

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2026

Membres présents : Maryse GRENAT, Gilles GRENAT, Hélène FÉNOL, Jérôme HAUTEVILLE, Marie CULLAZ, Pauline BEIGNON, Roger MERCIER, Thierry VUATTOUX, Anne RIGA, Christelle FLEURY, Vincent REQUET

I- Approbation du procès-verbal du 28 mai 2026

Vote : Accord à l'unanimité

II- Nomination d'un secrétaire de séance :

Marie Cullaz

Vote : Accord à l'unanimité

III- Affaires financières

1- Location d'un jardin à Fabrice Dannel

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer une convention avec Monsieur Fabrice Dannel, pour la location d'un jardin pour un an, reconductible par tacite reconduction. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 pour une cotisation annuelle de 50 €.

Vote : Accord à l'unanimité

2- Décision budgétaire modificative

Suite à une panne du tracteur dont la facture de réparation s'élève à 13 700 €, Madame le Maire propose la décision modificative suivante afin de pouvoir régler la facture

| Désignation                 | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
|-----------------------------|-----------------------|-------------------------|
| D 2111 : Terrains nus OP 44 | 11 000 €              |                         |
| D 2031 : Frais d'étude      | 2700 €                |                         |
| D 215731 : Matériel roulant |                       | 13 700 €                |

Vote : Accord à l'unanimité

3- Achat de terrains :

Madame le Maire informe que deux propriétaires de terrains situés sur La commune de La Forclaz souhaiteraient vendre à la commune leurs parcelles. Il s'agit d'un propriétaire qui détient deux parcelles pour une surface totale de 1666 m<sup>2</sup>.

L'autre propriétaire détient 10 parcelles pour une surface totale de 4419 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal et propose de fixer le prix du m<sup>2</sup> à 0.20 €.

Concernant le propriétaire qui détient deux parcelles. Il est d'accord pour vendre ses parcelles pour un montant de 0.20€ le m<sup>2</sup>, ce qui correspond à la somme de 333.20€.

Le conseil municipal accepte la proposition faite par Madame le Maire et lui donne tout pouvoir pour signer les documents nécessaires à l'achat.

Vote : Accord à l'unanimité

Concernant le deuxième propriétaire, une réponse sera donnée prochainement à la mairie pour le prix du mètre carré.

4- Modifications des délégations données au Maire par le Conseil Municipal  
Après concertation auprès de la Préfecture, Madame le Maire propose les modifications des délégations suivantes données au Maire par le Conseil Municipal.

- Modifier le point 1 comme suit : Procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change (**montant maximum des emprunts 40 000 € sur une période maximale de 10 ans**)
- Modifier le point 3 comme suit : Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée **maximum** de douze ans ;
- Retirer le point 12 : *Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme*
- Modifier le point 13 : Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune pour tout type de litige, **pour tous les niveaux d'instance et devant toutes les juridictions et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € ;**
- Retirer le point 17
- Modifier le point 14 : Régler les conséquences dommageables des accidents **jusqu'à hauteur de 40 000€ ;**

Vote : Accord à l'unanimité

#### IV- Affaires générales

- 1- Décisions prises lors de la commission des affaires culturelles, du tourisme et de la communication

Suite à la commission, il a été décidé les points suivants :

- Les droits Facebook ont été donnés à une élue.
- Le site de la commune devra être mis à jour et une réflexion est engagée pour qu'il soit plus attractif.
- Importance de poursuivre les activités du mercredi après-midi à la bibliothèque
- Proposition d'accueillir les aînés à la bibliothèque le jeudi après-midi
- Afin d'ouvrir davantage le village à la culture, il sera proposé des animations ponctuelles le samedi matin (venue d'auteurs, illustrateurs, ...)

- 2- Décisions prises lors de la commission d'action sociale et de soutien aux habitants les plus fragiles

La commission a souhaité mettre en place plusieurs sorties à destination des aînés de la commune afin de favoriser les moments de convivialité et de découverte.

Trois sorties sont proposées :

- le 23 juillet au lac des Plagnes ;

- le 10 septembre à Évian (visite de la ville, buvette Cachat et repas au restaurant La Voile) ;
- le 24 septembre au Palais Lumière.

Le transport sera pris en charge par la commune. En raison de la capacité limitée du véhicule, chaque sortie sera limitée à 16 participants. Les inscriptions seront recueillies par ordre de préférence afin de permettre une répartition équitable des places.

### 3- Plan Particulier de mise en sûreté de l'école rédigé par la directrice de l'école

Madame le Maire présente le PPMS rédigé par l'équipe enseignante et propose l'adoption par le conseil municipal, il sera mis à jour à chaque rentrée scolaire.  
Vote : Accord à l'unanimité

### 4- Rentrée scolaire 2026-2027

Madame le Maire fait un point sur les prévisions d'effectifs de l'école et sur l'organisation de l'accueil des élèves

17 enfants sont inscrits à la prochaine rentrée.

La directrice actuelle est mutée dans une autre école.

Un enseignant a été nommé, il s'agit de Renaud Deleval.

Problème de la livraison des repas car effectif insuffisant pour l'entreprise Elior.

La municipalité va trouver une solution afin de ne pas pénaliser les familles.

### 5- Recensement 2027

Madame le Maire informe que la commune devra recenser sa population en 2027. Cette enquête se déroulera du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2027. Ce recensement est très important pour la commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population de référence, mise à jour et diffusée chaque année en décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat au budget, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements.

Pour préparer l'enquête, le Maire doit nommer un coordonnateur communal et désigner un agent recenseur qui assurera la collecte du recensement auprès de la population.

### 6- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues de la vente de bois

En application du code forestier, l'ONF met en œuvre le régime forestier et procède à ce titre à la vente des bois. Jusqu'à présent, l'ONF facturait ces ventes pour le compte de la collectivité.

Prévue par l'article 289 bis du code général des impôts, la réforme de la facturation électronique, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, impose qu'à cette date, les collectivités émettent les factures et les transmettent sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

Dans un souci de continuité, Madame le Maire propose que l'ONF puisse assurer l'émission des factures pour le compte de la commune, via un mandat de facturation.

Vote : Accord à l'unanimité

- 7- Fête paroissiale le 5 juillet : messe à 10h30. Le comité des fêtes proposera une buvette et des grillades dès 11 h30 et un concert de Didier Corbaz à 14h30.  
Préchau'fête le samedi 25 juillet avec initiation salsa, buvette et grillades dès 19h  
Tréchau'fête le 26 juillet : messe à 10h30, marché d'artisans, musiques, présence d'associations du village et des habitants d'Oyace. Un repas sera servi par le comité des fêtes.

- 8- Enquête départementale sur les pratiques de déplacements

Le département de la Haute-Savoie, en partenariat avec l'Etat, engage en 2026 la réalisation d'une grande enquête mobilité. Réalisée tous les 10 ans, cette grande enquête est essentielle pour comprendre les déplacements quotidiens, planifier les projets d'aménagement, de transport, et d'imaginer de nouveaux services de mobilité. Une enquête auprès des ménages débutera le 8 septembre 2026 et se terminera le 15 janvier 2027. Les agents recenseurs disposent de badges et d'une attestation. Aussi, le département demande aux communes de communiquer auprès des habitants (réseaux sociaux, site internet de la commune, flyer...)

- 9- Report du séminaire des élus au 25 septembre de 17h à 21h

La mairie recensera les inscriptions qui devront être envoyées à Haut Chablais Interco avant le 1<sup>er</sup> septembre 2026

V- Questions diverses

- 1- Visite de la station hydroélectrique par le Geopark le 23 juin 2026
- 2- Montée de Tréchauffé le samedi 29 août, départ à 12h du Pont de la Dranse, arrivée aux alentours de 13 h à Tréchauffé.
- 3- Fermeture de la route départementale au niveau du cimetière de 8h30 à 16h30 à compter du 29 juin jusqu'au 10 juillet
- 4- Demande d'un élu pour installer un panneau « voie sans issue » à l'entrée de la route du Crêt et à l'entrée de la route de Frenay
- 5- Il est évoqué le problème de la chicane à l'entrée du village qui n'est pas éclairée. L'adjoint en charge des travaux a informé à plusieurs reprises la communauté de communes qui a réalisé les travaux.
- 6- Un élu invite le conseil municipal au pot de fin d'année de l'APE le 2 juillet dans la cour de l'école à 18h00.

La séance est levée à 20h45

Le maire,  
Maryse GRENAT



La secrétaire de séance  
Marie CULLAZ